

## Le Président de l'Université d'Aix-Marseille

Vu le Code de l'éducation,  
Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille adoptés par l'Assemblée Constitutive Provisoire en sa séance du 14 octobre 2011,

### ARRÊTE

#### **Article 1 : Objet**

Un **comité de pilotage « SIFAC »** est créé.

#### **Article 2 : Chef de projet**

Madame Laurence SORRET, Directrice des Affaires Financières, est nommée Chef de projet « SIFAC ».

#### **Article 3 : Composition**

Les autres membres du comité de pilotage « SIFAC » sont :

- M. Gérard SOULA, Vice-président du Système d'Information,
- M. Damien VERHAEGHE, Directeur Général des Services,
- M. Serge PORTELLA, Directeur de la DOSI,
- Mme Isabelle LECLERCQ, Agent Comptable.

#### **Article 4 : Compétences**

Le comité de pilotage « SIFAC » est chargé de suivre la mise en œuvre du déploiement du logiciel SIFAC et de proposer des arbitrages au Président.

#### **Article 5 : Exécution du présent arrêté**

Le Directeur Général des Services de l'Université d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 23 janvier 2012  
Le Président de l'Université d'Aix-Marseille

  
Yvon Berland



Destinataires :  
Intéressés  
Directions et services administratifs  
Composantes